



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CAMINADE (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/49

Objet : Economie : Nouvelle participation au Fonds l'Occal en partenariat avec la Région Occitanie

Vu la délibération n°2020/58 du 23 juillet 2020, établissant la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Tarn et les EPCI du Tarn en créant le « Fonds l'Occal »,

Vu la délibération n°2020/110 du 15 décembre 2020, établissant la convention de partenariat avec la Région Occitanie pour le dispositif « L'Occal-Loyers »,

Monsieur le Président rappelle qu'en raison de la crise sanitaire et économique que nous traversons, la CCLPA a déjà abondé le Fonds l'Occal à hauteur de 20 000 € pour venir en aide aux entreprises qui souhaitent se relancer et participer à la prise en charges d'une partie des loyers pour les commerces qui ont subi une fermeture administrative en novembre et décembre 2020. A ce jour, le nombre de dossiers en raison de l'élargissement du volet 2 n'a cessé d'augmenter et par conséquent l'enveloppe financière des différents partenaires est insuffisante pour subventionner la plupart des demandes. Dix-huit dossiers ont été déposés au titre des volets 1 et 2 du Fonds l'Occal et onze dans le cadre du Fonds l'Occal-Loyers pour notre territoire.

Afin de permettre un dernier soutien, le plus large possible à destination des entreprises de notre territoire, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'abonder à nouveau le Fonds l'Occal à hauteur de 10 000 € pour soutenir un maximum de dossiers.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide d'abonder l'enveloppe Fonds l'Occal pour un montant de 10.000 € supplémentaire,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 avril 2021.

Le Président,
Thierry BARDOU